

<https://www.snetap-fsu.fr/Representant-des-personnels-en-CAP-garantir-une-egalite-de-traitement-de-chaque-agent-du-corps>



Représentant des personnels en CAP : garantir une égalité de traitement de chaque agent du corps



- CAP/CCP - CAP/CCP : à quoi ça sert ? -
Date de mise en ligne : samedi 31 mars 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Représentant des personnels en CAP : garantir une égalité de traitement de chaque agent du corps

Les 1er et 2 avril 2015 à Paris, la [FSU](#) (SNUITAM-FSU et SNETAP-FSU) a organisé une journée de formation pour les élus siégeant dans les [CAP](#) (commission administrative paritaire) du ministère de l'agriculture.

Cette formation a réuni près de quarante élus, nouveaux élus en très grande majorité, quelques « anciens » venus partagés leur expérience. Déjà en 2011, un grand nombre d'élus FSU avaient suivi une telle formation, indispensable pour permettre aux représentants d'assurer leur mission auprès des agents.

La journée a débuté par un rappel des résultats aux élections professionnelles de décembre 2014. Dans les **Commissions Administratives Paritaires** (pour les fonctionnaires) ou les **Commissions Consultatives Paritaires** (pour les personnels de direction et les contractuels) dans le secteur de l'enseignement, **la place du SNETAP-FSU a non seulement été confirmée, mais même encore renforcée**. Par leur vote, les personnels ont fait le choix d'accorder au SNETAP-FSU l'ensemble des sièges chez les [PCEA](#), les [CPE](#) et les [ACEN](#), et lui ont confié 4 sièges sur 5 chez les [PLPA](#). Chez les **personnels administratifs et techniques**, la FSU reste présente dans toutes les CAP et représente la 2^e organisation syndicale chez les **personnels de direction**. Dans l'enseignement supérieur, la constitution de listes communes avec la [CGT](#) dans la filière formation recherche, lui permet d'entrer dans les CAP des **Assistants ingénieurs** et des **Ingénieurs de Recherche** et de conserver ses 2 sièges pour les **Ingénieurs d'études**. De la même façon, les listes intersyndicales FSU CGT (+ [SUD](#) chez les IAE) permettent de conserver un siège chez les ingénieurs (**IAE** et [IPEF](#)) ainsi que dans la catégorie A de la CAP **infirmières**. La FSU, **fédération multicatégorielle**, est ainsi en capacité d'assurer efficacement la défense de tous les personnels du ministère de l'agriculture.

Dans la continuité des élections professionnelles, la présence du [SYAC-CGT](#) a permis un échange de grande qualité et de rapprochement pour poursuivre la démarche intersyndicale.

Former les représentants FSU est alors un enjeu essentiel.

A l'ordre du jour, fonctionnement, attributions des CAP, rôle et droits des élus dans ces instances ont été abordés. Un zoom particulier a été fait sur **les questions de l'avancement, des mutations et mobilités**. Ce travail sera poursuivi par un travail collectif qui sera mis à disposition des élus.

Déjà, plusieurs outils ont été présentés aux élus dont les livrets d'accueil des personnels du SNETAP-FSU ainsi que plusieurs outils informatique réalisés par le SNUITAM-FSU.

Ensuite, la question spécifique d'une **CAP convoquée pour sanction disciplinaire** a été évoquée ainsi que la position à tenir par les élus face à l'administration.

Enfin, cette formation a permis de rappeler à chacun les droits syndicaux liés à ce mandat de représentant des personnels d'un corps.

Pour ne pas conclure et éviter que les CAP soient instrumentalisées par l'administration, les élus présents, dans un échange nourri ont fait émerger des propositions afin de faciliter la communication à l'adresse des agents, la communication entre eux (création de liste de diffusion et discussions, "collectif" autour des élus des CAP, groupe de travail inter-CAP sur des thématiques communes (avancement, mobilité...))

Les CAP sont les seules instances de défense des agents, capables de leur garantir une égalité de traitement face à l'administration. Elles ne doivent pas simplement se réunir pour être des chambres d'enregistrement des décisions

Représentant des personnels en CAP : garantir une égalité de traitement de chaque agent du corps

de l'administration mais devenir des lieux d'expression de la parole des agents. Les agents doivent les connaître et ne pas hésiter à les saisir !

Les élus FSU des CAP du ministère de l'agriculture.

[Vos représentants par CAP/CCP élus le 4 décembre 2014](#)